

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRES Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**SIBVAM - SIJALAG - Protection contre les inondations fluvio-maritimes -
Subventions aux syndicats de gestion SIBVAM et SIJALAG - Subventions
d'investissement - Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur PIERRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération n° 2007/0130 du 23 février 2007 a validé la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à la mise en place de structures pérennes de lutte contre le risque inondation sur le territoire communautaire. Cette participation est de 35 % du financement des études et des travaux des syndicats ayant compétence dans les limites communautaires.

Demande de subvention du SIBVAM

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Artigue Maqueline (SIBVAM), créé le 4 juin 1969, s'est vu confirmer en janvier 2002, par M. le sous-préfet, sa compétence dans la gestion des ouvrages dans le cadre de la protection contre le risque inondation fluvio-maritime sur les communes de Cantenac, Ludon-Médoc, Macau, Margaux et Parempuyre.

Par arrêté préfectoral du 21 juin 2010, les digues de Parempuyre, Ludon-Médoc, Macau, Cantenac, Margaux et Despartins (Nord et Sud), dont le SIBVAM est gestionnaire, ont été déclarées de classe B.

Ce syndicat peut bénéficier d'une aide exclusivement sur la commune de Parempuyre, sous la forme de subventions d'équipement pour études et travaux, tant en investissement qu'en entretien, à hauteur de 35 % hors taxes. Les frais de fonctionnement sont à la charge des seuls adhérents.

La participation financière de La Cub s'effectue sur la présentation d'un plan programme pour les travaux d'ouvrages effectués seulement sur la ou les communes situées sur le territoire communautaire et d'un paiement sur présentation de factures.

Le SIBVAM s'est engagé dans un programme pluriannuel de restauration et d'aménagement de son réseau hydraulique, opération déclarée d'intérêt général (DIG). Entre 2006 et 2010, des travaux d'entretien et de restauration ont été réalisés dans le cadre de la DIG : réfection de digues, restauration douce des berges et du lit, travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires...

Aujourd'hui, afin de restaurer le réseau hydrographique dont il a la charge, le syndicat souhaite, dans son programme 2013, réaliser des travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires au niveau de la Jalle d'Olive et de la Jalle d'Equilibre afin de rétablir les capacités hydrauliques de ces jalles, notamment en cas de submersion fluvio-maritime et d'inondation fluviale.

Le SIBVAM sollicite donc La Cub pour l'attribution d'une subvention concernant des travaux de lutte contre le risque inondation sur la commune de Parempuyre.

La demande de subvention s'élève à 9 800 € (35 % de 28 000 € HT) pour l'enlèvement d'alluvions excédentaires au niveau de ces deux jalles.

Budget prévisionnel et plan de financement de l'opération (€)				
Dépenses	Montant	Financeurs	%	Montant
Enlèvement d'alluvions excédentaires sur :	24 100,00	La Cub	35	9 800,00
- la jalle d'Olive de l'aval de l'écluse à la confluence avec la jalle d'Equilibre (soit 3 000 ml)	(19 000,00)			
- la jalle d'Equilibre de la confluence avec la jalle d'Olive à la confluence avec la jalle du Flamand (soit 700 ml)	(5 100,00)			
Maîtrise d'œuvre 9 %	2 169,00	SIBVAM	65	18 200,00
Divers et imprévus	1 731,00			
Total HT	28 000,00		100	28 000,00
TVA 19,6 %	5 488,00			
Total TTC	33 488,00			

Demande de subventions du SIJALAG

Le Syndicat Intercommunal des Jalles de Lande à Garonne (SIJALAG), créé le 22 octobre 1976, a vu sa compétence étendue à la gestion du risque fluvio-maritime sur les communes de Blanquefort, Bordeaux (Nord), Le Bouscat et Bruges par arrêté préfectoral du 23 février 2004. Le SIJALAG gère 36 km de digues fluviales et fluvio-maritimes, classées au titre du décret 2007-1735 du 11 décembre 2007 en classe B par M. le Préfet de la Gironde (arrêté du 21 juin 2010).

Le SIJALAG sollicite donc La Cub pour l'attribution d'une ou de 5 subventions concernant des études et travaux de lutte contre le risque inondation prévus dans son programme de travaux 2013.

La Cub n'est pas membre du SIJALAG, mais elle peut accorder à ce syndicat, pour les actions concernant le territoire communautaire, une aide sous forme de subvention d'équipement pour études et travaux tant en investissement qu'en entretien, à hauteur de 35 % HT. Les frais de fonctionnement sont à la charge des adhérents.

Visite technique approfondie et rapport de surveillance

La réglementation impose au syndicat de réaliser une première visite technique approfondie, puis d'établir un rapport de surveillance des digues dont il est gestionnaire.

Ce travail est estimé, pour l'ensemble du linéaire, à 32 800 € HT. Le SIJALAG sollicite une subvention communautaire de 11 480 € (35 %).

Travaux de débroussaillage

Tous les ans, il est impératif d'effectuer deux opérations de débroussaillage des ouvrages de protection afin de permettre une meilleure inspection de la digue, donc de mieux planifier les travaux d'investissement et de prévenir les désordres, et ainsi de réaliser les visites techniques approfondies, conformément au décret du 11 décembre 2007. Ce débroussaillage permet également une limitation du développement d'animaux fouisseurs, donc de diminuer les risques de ruptures de l'ouvrage, une stabilisation du corps de digues par le développement d'un système herbacé ras et, enfin, une limitation des arbres et arbustes qui pourraient fragiliser l'ouvrage en cas de tempête.

Ces travaux sont estimés, pour l'ensemble du linéaire, à 70 000 € HT. Le SIJALAG sollicite une subvention communautaire de 24 500 € (35 %).

Travaux d'arrachage de l'*Egeria densa*

L'étude globale de bassin versant, réalisée en 2007, a diagnostiqué la présence d'*Egeria densa* dans la jalle de Blanquefort. Depuis l'année dernière, sa prolifération est très importante et elle envahit certains secteurs de la jalle de Blanquefort. Son impact sur la faune et la flore locales, sur le fonctionnement hydraulique de la jalle a conduit le SIJALAG à programmer une étude pluriannuelle, sur les années 2012 à 2015, afin d'étudier précisément cette plante invasive, son développement et trouver des solutions permettant de contenir, de façon durable, cette espèce. Néanmoins, il est nécessaire de traiter, sans attendre, la zone la plus touchée, c'est-à-dire en amont du moulin blanc sur la commune d'Eysines.

Ces travaux sont estimés à 26 461,80 € HT. Le SIJALAG sollicite une subvention communautaire de 9 261,63 € (35 %).

Travaux de réhabilitation de digue de Garonne

Suite aux dernières inspections visuelles des ouvrages de protection contre les crues, il s'avère nécessaire de remettre à niveau l'arasement de la digue au lieu-dit « Château de Grattequina » sur la commune de Blanquefort. En effet, la digue s'est légèrement affaïssée et une surverse pourrait se produire lors des prochains gros coefficients de marées.

Ces travaux sont estimés à 11 220,40 €. Le SIJALAG sollicite une subvention communautaire de 3 927,14 € (35 %).

Étude sur la reconquête de la mobilité de la jalle de Blanquefort

Afin d'atteindre le bon état écologique en 2021, comme demandé par la directive cadre sur l'eau, le SIJALAG s'interroge sur les possibilités de redonner au fonctionnement du cours d'eau des espaces plus larges (espaces de mobilité, de liberté), intégrant en cela les lits majeurs tout en tenant compte des enjeux importants sur ce territoire, notamment sur les secteurs où les zones inondables sont en partie urbanisées.

Cette étude doit permettre de connaître les contraintes humaines, sociales, hydrauliques, environnementales sur cet espace de fonctionnement et de proposer, à l'échelle du bassin versant, une stratégie globale de gestion de cet espace qui comprend des digues longitudinales. Elle permettra également de répondre à la directive cadre sur l'eau.

Cette étude est estimée à 46 000 € HT. Le SIJALAG sollicite une subvention communautaire de 16 100 € (35 %).

L'ensemble de ce programme est estimé à 186 482,20 € HT. Le SIJALAG sollicite une subvention communautaire de 65 268,77 € (35 %).

Budget prévisionnel et plan de financement de l'opération				
Dépenses	Montant (€)	Financeurs	%	Montant (€)
1 ^{ère} visite technique approfondie	32 800,00	La Cub	35,00	65 268,77
Rapport de surveillance		Conseil Régional d'Aquitaine	1,20	2 244,08
Entretien des digues : débroussaillage	70 000,00	Conseil Général de la Gironde	7,89	14 711,50
Travaux d'arrachage de l' <i>Egeria densa</i>	26 461,80	Agence de l'Eau Adour-Garonne	17,49	32 607,81
Remise à niveau de l'arase de la digue de protection contre les crues	11 220,40	SIJALAG	38,42	71 650,04
Etude sur la reconquête de la mobilité de la jalle de Blanquefort	46 000,00			
Total HT	186 482,20	Total	100,00	186 482,20
TVA 19,6 %	36 550,51	TVA 19,6 %		36 550,51
Total TTC	223 032,71	Total TTC		223 032,71

Ces programmes correspondent aux travaux courants du syndicat et non aux travaux futurs qui seront réalisés dans le cadre de dossiers globaux de type PSR (Plan Submersion Rapide) ou PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations).

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2007/0130 du Conseil de Communauté en date du 23 février 2007,
 VU la délibération du Comité syndical du SIBVAM du
 VU la délibération du Comité syndical du SIJALAG du

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Les programmes de travaux et études du SIBVAM et du SIJALAG contribuent aux objectifs de La Cub en matière de protection contre les inondations fluvio-maritimes et aux conditions d'octroi des subventions de la délibération n°2007/0130,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer avec le SIBVAM la convention ci-annexée, portant participation financière au Syndicat pour des travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer avec le SIJALAG la convention ci-annexée, portant participation financière au Syndicat pour des travaux et études sur les ouvrages de protections et les jalles.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : une subvention d'un montant de 9 800 € est attribuée au SIBVAM au titre de la protection contre les inondations fluvio-maritimes pour l'année 2013.

Article 5 : une subvention d'un montant de 65 268,77 € est attribuée au SIJALAG au titre de la protection contre les inondations fluvio-maritimes pour l'année 2013.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'exercice 2013, en section d'investissement, chapitre 204 – compte 2041582 – fonction 8310 – CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 26 NOVEMBRE 2013

M. MAURICE PIERRE